

Rapport sur le Conseil de paix et de sécurité

Numéro 58,
mai 2014



Les membres actuels du CPS sont: le Nigeria, la Tanzanie, l'Ouganda, l'Algérie, le Burundi, le Tchad, la Guinée équatoriale, l'Éthiopie, la Gambie, la Guinée, la Libye, le Mozambique, la Namibie, le Niger et l'Afrique du Sud

Le Protocole du Conseil de paix et de sécurité

«Le CPS encourage les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires et les autres organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes, à participer activement aux efforts visant à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique. À chaque fois que nécessaire, ces organisations seront invitées à s'adresser au Conseil de paix et de sécurité.» (Article 20, Protocole relatif à la création du CPS de l'Union africaine)

Questions d'alerte précoce pour le mois de mai 2014

Au cours du mois de mai, le CPS devra surveiller de près l'évolution des crises en Centrafrique, au Darfour et au Soudan du Sud. Il devra aussi suivre les situations instables en Libye et en Égypte, ainsi qu'en Somalie, en RDC et au Burundi. Il conviendra par ailleurs de porter une attention toute particulière à l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest et à la possibilité d'une sécheresse en Afrique du Sud-Est et de l'Ouest. Bien que des progrès aient été effectués contre les shebabs en Somalie, ceux-ci restent une menace pour les pays de la région, notamment le Kenya. Dans le Sahel, il en va de même avec AQMI,

Ansar Dine et leurs alliés criminels. Enfin, les dernières attaques meurtrières contre des écoliers, perpétrées par les terroristes nigériens de Boko Haram, nous rappellent l'urgence de collaborer davantage pour éliminer la menace terroriste.

DANS CE NUMÉRO

Questions d'alerte précoce pour mai 2014 1

Analyse mission: la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel (MISAHEL) 2

Analyse sécuritaire régionale: la LRA 6

Page ouverte: Du Cap au Caire: un rêve différé? 9

Dates importantes 12

► Président actuel du CPS

Données biographiques: S.E.M. Madame Naimi SH Aziz

Postes actuels: Ambassadeur de la Tanzanie en Éthiopie, Représentant permanent auprès de l'UA et de l'UNECA et Président du CPS

La Formule de Livingstone

«Les organisations de la société civile (OSC) peuvent apporter un appui technique à l'Union africaine en élaborant des rapports d'alerte précoce et des analyses de situations afin de contribuer à alimenter le processus décisionnel du CPS.» (PSC/PR/(CLX), 5 Décembre 2008, Conclusions de la retraite du CPS sur le mécanisme d'interaction entre le Conseil et les OSC)

Analyse mission

LA MISSION DE L'UNION AFRICAINE POUR LE MALI ET LE SAHEL (MISAHEL)

Introduction

La dernière analyse pays sur le Mali a été publiée dans le numéro de septembre 2013 du Rapport sur le Conseil de paix et de sécurité. La présente analyse porte sur la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel (MISAHEL), dont le mandat est d'accompagner le Mali dans le processus de sortie de crise et d'aider les pays du Sahel à faire face aux défis de sécurité, de gouvernance et de développement. Ces trois volets de son mandat sont déclinés dans la Stratégie de l'Union africaine (UA) pour la région du Sahel, dont elle pilote la mise en œuvre.

Précédents communiqués de l'UA et recommandations du CPS

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine, en sa 426^{ème} réunion tenue le 7 avril 2014, s'est «félicité du rapport de la Commission de l'Union africaine sur la situation des Droits de l'homme au Mali élaboré sur la base des informations recueillies par les observateurs des Droits de l'Homme de l'UA déployés au Mali, dans le cadre de la mise en œuvre du Communiqué PSC/AHG/COMM/2.(CCCLIII) du Conseil de paix et de sécurité adopté en sa 353^{ème} réunion tenue le 28 janvier 2013». Il s'est également réjoui de «l'engagement des autorités maliennes à lutter contre l'impunité et à consolider la paix et la réconciliation nationale».

Dans un communiqué de la MISAHEL publié le 25 mars 2014, son chef, Pierre Buyoya, rendant visite au président de l'Assemblée nationale, Issaka Sidibé, a «réaffirmé l'engagement de l'UA à accompagner le Mali dans ses efforts de reconstruction tout en faisant face à des multiples défis communs aux pays du Sahel».

Le 20 mars 2014, dans le communiqué de presse sur la première réunion des attachés de défense et des conseillers en sécurité des États membres de l'UA accrédités au Mali dans le cadre du Processus de Nouakchott, le chef de la MISAHEL a déclaré que: «le bilan montre que le processus est en marche dans les domaines d'échange d'information, de coopération transfrontalière, de lutte contre le terrorisme et les autres crimes organisés ainsi que du renforcement des capacités des pays et des institutions en charge de ces questions». Cette réunion a été l'occasion pour l'UA de réitérer sa volonté d'appuyer les efforts des pays du Sahel dans la lutte contre le terrorisme. À ce titre, il a été décidé «d'élaborer un concept générique pour la mise en place d'unités mixtes et de patrouilles conjointes aux frontières».

Dans une conférence de presse tenue le 4 mars 2014 à Bamako, Pierre Buyoya a «fait le point sur l'évolution du processus de paix et de réconciliation, l'état d'avancement du Processus de Nouakchott et la mise en œuvre de la stratégie de l'UA pour le Sahel». Il s'est également «félicité des avancées (...) enregistrées dans le processus de paix et de réconciliation avec l'installation de l'Assemblée nationale et la tenue de l'Atelier sur les leçons apprises des accords passés et celui sur le processus de cantonnement».

Le communiqué de presse de la MISAHEL du 28 février 2014 à Bamako rend compte de la visite de Pierre Buyoya aux autorités algériennes durant laquelle ils ont échangé sur «le processus de paix au Mali, la situation sécuritaire dans le Sahel, ainsi que sur la voie à suivre pour le renforcement de la coopération régionale en matière de sécurité entre les pays de la zone sahélo-saharienne».

Dans un communiqué de presse publié le 23 janvier 2014, le chef de la mission a annoncé qu'en 2014, «la MISAHEL accordera une priorité à la sécurité et au développement dans les régions du Sahel». Il a également indiqué que «les pourparlers inclusifs se tiendront au Mali au cours de l'année», en ajoutant que «la MISAHEL compte apporter la vaste expertise africaine pour appuyer les autorités

maliennes dans leurs efforts visant à répondre aux aspirations légitimes de justice, de cohésion sociale et d'épanouissement individuel et collectif de toutes les communautés du Mali». Pour finir, il a été déclaré que la MISAHEL s'attachera à «identifier les problématiques communes aux pays du Sahel afin de proposer des solutions basées sur les questions allant de l'extrémisme religieux à la décentralisation et qui ont un impact sur le développement».

Potentiel d'escalade de la crise

Plus d'un an après l'opération Serval et le déploiement de la MINUSMA, le Mali est toujours confronté au défi de la réconciliation ainsi qu'à une situation sécuritaire précaire, aussi bien dans le Nord du pays que dans le Sahel.

La mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou signé en juin 2013 sous l'égide de Blaise Compaoré, médiateur de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), bloque notamment sur le cantonnement, le désarmement et la démobilisation des combattants du Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNL). De plus, les acteurs ne sont pas encore parvenus à s'accorder sur les conditions de négociation d'un accord global définitif. Ce blocage constitue, à terme, un risque pour la stabilité politique et la sécurité du Mali et de ses pays voisins.

Du point de vue sécuritaire, si les groupes terroristes et islamistes (Al-Qaïda au Maghreb islamique -AQMI-, le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'ouest -MUJAO- et Ansar Dine) se sont dispersés, certains de leurs éléments semblent se remobiliser. En effet, ces derniers opèrent un retour qui s'est illustré au cours des derniers mois par des attaques sporadiques, notamment à Tombouctou, à Gao et à Kidal. La résurgence d'actes terroristes représente une menace pour la stabilité du pays.

Au-delà de la crise multidimensionnelle dont le Mali peine encore à sortir, la région du Sahel demeure confrontée à des défis liés notamment à la régionalisation de la menace terroriste. Ainsi, le Niger et

la Mauritanie, du fait de la porosité des frontières qui caractérise cette région, pourraient servir de refuge à certains éléments terroristes ayant occupé le nord du Mali. Plus à l'Ouest, la montée en puissance de Boko Haram se traduit par une expansion progressive de son champ traditionnel d'action du Nord du Nigeria vers certains pays voisins, notamment dans le Sud du Niger où certains de ses membres se seraient infiltrés. L'expansion de ce groupe est d'autant plus préoccupante pour la stabilité du Sahel que certains de ses membres auraient des liens avec AQMI.

La Libye post-Kadhafi représente également un sujet de préoccupation majeur pour le Sahel. Ainsi, sa partie méridionale, du fait notamment de la faiblesse, voire de l'absence d'autorité de l'Etat, reste fragilisée par des tensions et conflits entre communautés. Par ailleurs, cette partie du pays, constituant le théâtre de différents trafics (arme, drogue et êtres humains), renforce le lien entre le terrorisme et le crime organisé transfrontalier. Le Sud de la Libye, région vers laquelle se sont réfugiés plusieurs éléments terroristes ayant précédemment occupé le Nord du Mali, est également suspecté d'abriter des camps d'entraînement.

Enfin, le contexte pré-électoral dans lequel se trouve la région représente un facteur de risque supplémentaire non négligeable. En effet, des élections importantes se tiendront en 2014 et en 2015 dans plusieurs pays inclus dans la Stratégie de l'UA pour le Sahel, à savoir l'Algérie, le Burkina Faso, la Mauritanie et le Nigeria.

Questions clés et dynamiques de la Mission

La MISAHHEL, établie par la Commission de l'UA en août 2013, fait suite à la transformation de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) en une mission onusienne en juillet 2013. Il s'agit d'une mission politique s'inscrivant dans l'engagement progressif de l'UA dans la région du Sahel opéré depuis la crise libyenne en 2011. C'est également à ce titre que l'ancien président burundais, Pierre Buyoya, occupant déjà la fonction de Haut Représentant de l'UA pour le Mali et le Sahel et chef de

la MISMA, est devenu par la suite chef de la MISAHHEL, tout en conservant son poste de Haut Représentant.

Concernant la MISAHHEL, si son siège est basé à Bamako, des prolongements sont prévus dans d'autres pays de la région: Alger, N'Djamena, Niamey, Abuja, Ouagadougou et Nouakchott. Selon les termes de la Stratégie de l'UA pour le Sahel, l'action de la MISAHHEL portera sur les pays suivants: Algérie, Burkina Faso, Libye, Mali, Mauritanie, Niger, Soudan et Tchad. A ces pays s'ajoutent ceux qui, selon l'UA, méritent une attention particulière, à savoir la Côte d'Ivoire, la Guinée Conakry, la Guinée Bissau, le Nigeria et le Sénégal.

La MISAHHEL s'inscrit dans la continuité des différents instruments légaux adoptés par l'UA pour garantir la bonne gouvernance, la sécurité et le développement. Sa Stratégie pour le Sahel s'articule autour de quatre piliers: processus politique, droit humains et humanitaire, sécurité et développement de la région. Les deux premiers piliers sous-tendent l'action particulière de la MISAHHEL au Mali.

Si la MISAHHEL, en tant que mission politique, notamment compte tenu de sa dimension régionale, constitue une première pour l'UA, son action et la mise en œuvre de son mandat seront confrontées à trois principaux défis: les évolutions de la situation sécuritaire dans le Sahel, la problématique de la coordination des initiatives des différents acteurs et le financement de ses actions.

L'un des principaux défis auxquels sont confrontés les pays du Sahel dans leurs efforts pour faire face aux défis sécuritaires réside dans la difficulté de contrôler efficacement les frontières. Cette dernière s'inscrit dans les particularités de l'environnement géographique sahélien et dans les capacités humaines, matérielles et financières limitées des pays concernés. La dimension transfrontalière des menaces accentue la nécessité d'une coopération sécuritaire régionale à travers des échanges de renseignements et des mesures de surveillance conjointe. La capacité de la MISAHHEL à mobiliser les Etats dans la mise en œuvre du processus de

Nouakchott, inclus dans le volet sécurité de la stratégie de l'UA, est essentielle.

En outre, l'UA revendique une position privilégiée pour la coordination des différentes actions au Sahel, invoquant un «avantage comparatif indéniable, lié à son mandat continental, à son expérience en la matière et à sa maîtrise des enjeux». Si le caractère transrégional de la crise au Sahel justifie une primauté accordée à l'UA, la reconnaissance des tensions qui ont existé entre l'UA et la CEDEAO dans la gestion de la crise malienne est un indicateur de l'existence de réticences de certaines CER à accepter la coordination de l'UA.

Enfin, les enjeux sécuritaires au Sahel nécessitent un engagement fort et cohérent de la communauté internationale. Alors que la mise en œuvre du plan d'action de la MISAHHEL est censé reposer en priorité sur les contributions financières des États africains, par application du principe d'appropriation, les expériences passées, y compris au Mali, ont démontré une certaine lenteur dans la mobilisation des ressources locales. Par conséquent, le fait que l'UA dépende surtout de soutiens financiers de partenaires extérieurs dans la mise en œuvre de sa Stratégie pose la question de l'engagement réel de ses États membres, au regard des discours politiques.

Dynamiques géopolitiques

Dans le cadre de sa mission, la MISAHHEL doit non seulement prendre en compte les rivalités traditionnelles entre l'Algérie et le Maroc mais aussi composer avec le risque de chevauchement des compétences entre les différentes organisations présentes au Sahel.

La présence du roi Mohamed VI en septembre 2013 à l'investiture du président malien, Ibrahim Boubacar Keita, et sa visite au Mali en février 2014 traduisent un intérêt croissant du Maroc pour le Mali. Les visites effectuées en Algérie par plusieurs responsables maliens, notamment celle du président Ibrahim Boubacar Keita (18-19 janvier 2014), du Ministre de la Défense, Soumeylou Boubèye Maiga (9 mars 2014), et de Zahabi Sidi Ould Mohamed, Ministre de la

réconciliation nationale (20 avril 2014), semblent indiquer la préférence des autorités maliennes pour une médiation conduite sous l'égide de l'Algérie et son influence dans ce processus. La possible rivalité entre l'Algérie et le Maroc dans les négociations entre le pouvoir malien et les groupes armés s'est également traduite par la proposition d'une médiation faite le 15 janvier 2014 par l'Algérie. Celle-ci est appuyée par la Coalition pour l'Azawad (CPA), dissidente du MNLA, alors même que ce dernier invitait le Maroc à s'impliquer dans une résolution de la crise.

Des initiatives régionales avec des résultats limités, comme le Comité d'état-major opérationnel conjoint (CEMOC) ou avec des objectifs ambitieux comme l'Unité de fusion et de liaison (UFL), ont été créées en avril 2010 pour faire face aux menaces terroristes touchant les États de la région (en particulier le Mali, le Niger, la Mauritanie, la Libye et l'Algérie). Depuis les crises libyenne et malienne, d'autres organisations régionales se sont impliquées afin de prendre en compte les facteurs structurels des crises au Sahel (sécheresse, insécurité alimentaire, enclavement, criminalité), notamment de nombreuses Communautés économiques régionales (CER).

La question se pose donc de savoir quel rôle la MISAHÉL pourrait jouer au-delà des clivages régionaux pour limiter les tensions pouvant émerger dans la répartition des tâches, entre les différents acteurs régionaux comme la CEDEAO, la Communauté économique de États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) et l'Union du Maghreb arabe (UMA).

Ainsi, la proposition de Stratégie commune entre la CEDEAO, l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) et le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), intitulée Programme de cohérence et d'action pour la Sécurité et le développement dans l'espace sahélo-saharien (PCAR), rappelle la nécessité pour la MISAHÉL tout en prenant en compte cette initiative de jouer un rôle de coordinateur avec

des États comme l'Algérie, la Libye ou la Mauritanie qui ne sont pas membres de la CEDEAO.

La mise en place de nouveaux cadres de coopération, tels que le G5 (Burkina Faso, Mauritanie, Mali, Niger et Tchad), est également une illustration des rapports de force entre des États membres de plusieurs organisations. Cette prolifération témoigne surtout des efforts que doit encore fournir la MISAHÉL pour asseoir son leadership dans la région, afin d'obtenir des résultats.

Nations unies

En vue de la mise en œuvre de sa Stratégie Intégrée pour le Sahel, élaborée en partenariat avec l'UA et la CEDEAO, les Nations unies ont créé un Comité de pilotage et trois groupes de travail régionaux couvrant les principaux axes de ladite Stratégie.

Une plateforme de coordination, chargée du suivi de la mise en œuvre des stratégies Sahel, a été créée le 5 novembre 2013 à Bamako, présidée par le Mali pour deux ans. En outre, la coopération entre les Nations unies, plus spécifiquement le Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) et la MISAHÉL s'est concrétisée le 21 février 2014 à travers la mise en place d'un Secrétariat technique. Co-présidé par l'UA et l'ONU, ce dernier est composé de la CEDEAO, de la Banque africaine de développement (BAD), de la Banque mondiale, de la Banque islamique de développement (BID), de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), de l'UMA, de la CEEAC et de la CEN-SAD.

Conformément aux principes énoncés dans les résolutions 2056 (2012) et 2100 (2013) du Conseil de sécurité des Nations unies, le principal défi sera également d'étendre les efforts de coopération entre l'UA, l'ONU et les CER sur le terrain.

Communauté internationale

L'Union européenne (UE) a été l'un des premiers acteurs internationaux à développer une Stratégie pour la sécurité et le développement au Sahel, dont la mise en œuvre est coordonnée, depuis mars 2013, par un représentant spécial, Michel

Reveyrand de Menthon. Cette Stratégie, mise en œuvre dès mars 2011, a été complétée par des actions nouvelles suite à la crise malienne notamment des différents programmes de formation et de renforcement des capacités des armées maliennes et nigériennes à travers trois missions: *European Union Training Mission in Mali* (EUTM Mali), l'EUCAP Sahel Niger et, depuis le 15 avril 2014, l'EUCAP Sahel Mali.

Parmi les pays européens, la France s'investit à la fois politiquement (soutien à l'Architecture africaine de paix et de sécurité) et militairement dans le Sahel (opération Serval de 2013 et l'adaptation du dispositif militaire à la Bande sahélo-saharienne).

En outre, les États-Unis, en plus du dispositif de surveillance en place dans certains pays du Sahel (Burkina Faso et Niger), continuent, notamment dans le cadre du *Trans-Sahara Counterterrorism Partnership* (TSCTP), d'œuvrer au renforcement des capacités et de la coopération sécuritaire entre les États sahéliens dans la lutte contre le terrorisme, y compris à travers l'exercice régional annuel Flintlock.

Le renforcement de la coopération régionale et internationale dans cette région est également géré dans le cadre du groupe de travail sur le renforcement des capacités dans le Sahel du *Global Counterterrorism Forum* (GCTF). Ce cadre, co-présidé par la Turquie et les États-Unis, se présente comme une plateforme de discussion censée identifier les déficits capacitaires et les solutions appropriées dans les domaines de la coopération policière, judiciaire, de la sécurité frontalière, de la lutte contre l'extrémisme et le financement du terrorisme.

Enfin, l'action d'autres pays, tels que la Suisse et le Royaume-Uni, s'illustrent par la désignation d'Envoyés spéciaux pour le Sahel, respectivement Didier Berberat et Stephen O'Brien.

Société civile

La Stratégie de l'UA prévoit un appui aux organisations de la société civile, notamment dans le volet «consolidation de l'Etat de droit et renforcement des institutions démocratiques». Elle prévoit

également un partenariat opérationnel avec ces dernières dans sa mise en œuvre effective. La MISAHEL pourrait s'appuyer sur des initiatives déjà existantes au plan régional. Ainsi le premier forum regroupant 123 représentants des sociétés civiles du Sahel, s'est tenu à Alger en juin 2013 pour essayer d'apporter des solutions à la crise malienne, en particulier la dimension humaine.

Scénarios

Scénario 1

Grâce à son action visant à coordonner les différentes initiatives de médiation au Mali, la MISAHEL facilite la reprise du dialogue global et inclusif entre le pouvoir malien et les groupes armés et parvient à faire avancer le processus de réconciliation nationale. Parallèlement, elle parvient, tel que prévu par le processus de Nouakchott, à renforcer la coopération entre les services de renseignement et les forces de défense et de sécurité des pays du Sahel. Ces derniers, bénéficiant de l'appui de partenaires internationaux, arrivent à faire baisser significativement la menace terroriste et la criminalité transfrontalière dans le Sahel.

Scénario 2

Malgré un appui de la MISAHEL au processus de dialogue et de réconciliation, la crise de confiance entre le pouvoir malien et les groupes armés persiste et les luttes d'influence entre les différents médiateurs réduisent les perspectives d'aboutissement des négociations. Le manque de moyens (financier, humain et logistique) et de volonté politique des États retardent l'atteinte des objectifs du processus de Nouakchott.

Scénario 3

En raison de la persistance du blocage dans le processus de dialogue et de réconciliation, la situation sécuritaire se dégrade suite à une reprise des hostilités entre certains groupes armés et l'armée malienne. Des crises éclatent dans d'autres pays du Sahel, à la suite notamment de tensions accrues, y compris accentués par des contextes

pré-électorales, et d'attaques récurrentes de groupes terroristes et de milices armées surviennent. Ainsi, la MISAHEL n'atteint pas ses objectifs politiques au Mali et se retrouve confrontée à l'émergence de nouvelles crises.

Options

Option 1

L'UA pourrait confier à la MISAHEL un rôle plus actif dans la coordination des efforts de médiation, afin d'assurer une meilleure cohérence entre les acteurs impliqués dans le processus de dialogue et de réconciliation nationale. Afin d'éviter les conflits d'intérêts, la MISAHEL pourrait proposer la définition d'un nouveau cadre intégrant l'ensemble des acteurs pour la reprise immédiate des négociations.

Option 2

Dans un environnement caractérisé par des risques de chevauchement entre les acteurs africains, l'enjeu pour la MISAHEL est de s'assurer que les organisations bénéficiant d'une expérience de la région (CEDEAO) ou d'une expertise particulière (CILSS) soient associées à la mise en œuvre de son plan d'action et que leurs stratégies soient pris en compte dans les évolutions de la MISAHEL et de son mandat.

Option 3

La MISAHEL couvre une région géographiquement vaste où les défis sécuritaires peuvent se manifester différemment à l'intérieur d'un même pays. Au regard des moyens dont la mission dispose actuellement, la multitude des facteurs d'instabilité peut constituer un obstacle à son efficacité sur le terrain. Ainsi, elle devrait s'assurer d'avoir des financements suffisants et de réunir les capacités nécessaires à l'établissement de ses démembrements notamment en Algérie, au Burkina Faso, au Niger, au Nigeria, au Tchad et en Mauritanie.

Documents

Documents de l'UA

- Communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'UA, 426^{ème} réunion, Addis Abéba, 7 avril 2014

- Communiqué de presse de la MISAHEL, Addis Abéba, 20 mars 2014
- Rapport du président de la Commission de l'UA sur la situation dans la région du Sahel (PSC/MIN/3(CCCXIV), Bamako, 20 mars 2012
- Communiqué de presse de la MISAHEL, Bamako, 4 mars 2014
- Communiqué de presse de la MISAHEL, Bamako, 28 février 2014
- Rapports des réunions ministérielles du Processus de Nouakchott sur le renforcement de la coopération en matière de sécurité et de l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans la région Sahélo-Saharienne: Nouakchott, 17 mars 2013; Ndjamena, 13 septembre 2013; Niamey, 19 février 2014
- Rapports sur les réunions des Chefs de services de renseignement et de sécurité du Processus de Nouakchott, Bamako, 18 avril 2013; Abidjan, 20-21 juin 2013; N'Djamena, 11 septembre 2013; Niamey, 17 février 2014
- Stratégie de l'UA pour la région du Sahel, Niamey, 19 février 2014

Documents de la CEDEAO

- Plan communautaire de développement «Programme de cohérence et d'action régionale pour le développement des espaces sahélo-sahariens (PCAR)», CEDEAO, 2014

Documents des Nations unies

- Résolution 2056 du Conseil de Sécurité de l'ONU, le 5 juillet 2012
- Résolution 2100 du Conseil de sécurité de l'ONU, 25 avril 2013
- Stratégie Intégrée de l'ONU pour le Sahel, 2013

Communauté internationale

- Stratégie pour la sécurité et le développement au Sahel de l'UE, 2011

Analyse sécuritaire régionale

LRA

Communiqués précédents du CPS et de l'UA

Dans un communiqué de presse daté du 22 avril 2014, la Commission de l'Union africaine (UA) a annoncé que «les troupes de la Force régionale d'intervention (FRI) de l'Initiative de coopération régionale pour l'Élimination de l'Armée de Résistance du Seigneur (ICR-LRA) conduite par l'Union africaine ont capturé, le 21 avril 2014, à l'Ouest de la rivière Kotto, à environ 20 km à l'Ouest de Bakuma, dans la partie Sud-Est de la République centrafricaine (RCA), un commandant de la LRA, en la personne du Lieutenant Charles Okello». La Commission a félicité «la FRI pour ses opérations successives contre la LRA, qui ont permis de réduire les attaques de la LRA contre les civils et d'améliorer relativement la situation sécuritaire et humanitaire dans le Sud-Est de la RCA et dans le Nord-Est de la RDC».

En sa 380^{ème} réunion du 17 juin 2013 (PSC/PR/COMM.2(CCCLXXX)), le CPS entendu le rapport de la Présidente de la Commission sur la mise en œuvre de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur [PSC/PR/3(CCCLXXX)] et la communication faite par le Commissaire à la Paix et à la Sécurité, ainsi que des déclarations faites par les représentants de la République démocratique du Congo (RDC), du Soudan du Sud et de l'Ouganda, en leur qualité de pays membres de l'ICR-LRA, ainsi que celles du Rwanda, de l'Union européenne (UE), des Nations unies (ONU), des États-Unis, de la République centrafricaine (RCA) et du Mécanisme conjoint de coordination (MCC). Ce dernier est présidé par le Commissaire à la Paix et à la Sécurité, l'Ambassadeur Ramtane Lamamra, et est composé des ministres de la Défense des pays qui ont envoyé des unités au sein de la FRI. Selon M. Lamamra, la situation

en Centrafrique est l'un des principaux freins à la lutte contre la LRA puisque la reprise des hostilités par des éléments de la rébellion Seleka, en décembre 2012, a entravé les opérations de l'ICR-LRA.

Le rapport PSC/PR/2(CCCLXXX) de la Présidente de la Commission, préparé et présenté suite à une requête effectuée par le CPS lors de sa 321^{ème} réunion du 22 mai 2012 (voir communiqué PSC/PR/COMM (CCCXXI)), traite de la situation qui prévaut sur le terrain ainsi que des efforts visant à l'opérationnalisation de l'ICR-LRA, des opérations menées par ses diverses composantes, des activités de l'Envoyé spécial de l'UA pour la LRA et des efforts déployés pour mobiliser un appui international.

Suite à ce rapport, le CPS a salué les «progrès réalisés dans la mise en œuvre de la ICR-LRA, notamment l'opérationnalisation des différents volets de l'Initiative et la génération de troupes pour la Force régionale d'intervention (FRI), ainsi que la pression militaire croissante exercée sur le groupe, qui a conduit à la capture de commandants clés et à la désertion de nombre de ses éléments». Il a enfin exprimé «sa profonde préoccupation face à l'aggravation de l'impact négatif de la prise illégale du pouvoir en RCA sur les opérations de la RCI-LRA dans ce pays, ainsi que face aux provocations continues des éléments de la rébellion Seleka contre le contingent de la FRI».

Potentiel d'escalade de la crise

Selon un rapport du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) daté de décembre 2012, quelque 326 000 personnes étaient toujours déplacées dans les zones affectées par la LRA. La plupart d'entre-elles sont réfugiées à travers la Centrafrique, la RDC et le Soudan du Sud.

Fin mars 2014, il a été rapporté que la LRA s'est alliée avec les anti-Balaka, une milice chrétienne, afin de combattre les musulmans et les forces étrangères présentes en Centrafrique. Selon l'ONU, cette alliance a provoqué une augmentation des attaques contre les musulmans et les soldats de la paix. C'est ainsi que fin mars,

quelque 20 personnes ont trouvé la mort à Bangui lors d'accrochages entre des soldats de la MISCA et des miliciens de cette coalition. Il paraît donc évident que la détérioration de la situation sécuritaire en Centrafrique a entravé les efforts de l'UA contre la LRA, qui a pu profiter de la création d'une zone refuge.

L'organisation américaine *Resolve* a dénoncé une «augmentation silencieuse des violences» depuis le coup d'État de 2013 en Centrafrique, les combattants de la LRA ayant enlevé plus de 200 personnes dans des régions isolées du pays. En plus des milliers de morts, près d'un quart des 4,6 millions de Centrafricains ont été déplacés.

Le coup d'État de mars 2013 a donc créé une fenêtre d'opportunité pour la LRA, qui a pu accroître ses activités de prédation. L'initiative *LRA crisis tracker* a identifié 16 attaques de la LRA de janvier à juin 2013, dans l'est du pays. En juin 2013 notamment, 18 civils ont été tués et 68 enlevés dans la préfecture de Haut Kotto.

Comme en témoigne son expansion vers la RDC et la RCA, la LRA s'adapte facilement à l'environnement politico-sécuritaire. L'instabilité dans l'Est de la RDC et au Soudan du Sud pourrait ainsi fournir une opportunité en or à la LRA, tout comme cela est le cas en Centrafrique, où la priorité est désormais davantage de combattre les groupes rebelles locaux que la LRA. Afin d'accroître sa zone d'influence, il est en outre possible que le groupe terroriste forge des alliances opportunistes avec d'autres groupes rebelles de la région, ou des gouvernements; par exemple, des éléments de l'armée soudanaise appuient la LRA depuis plusieurs années.

Questions clé et dynamiques internes

Le 22 avril, l'armée ougandaise a annoncé avoir capturé le lieutenant Charles Okello et libéré dix otages, avec le soutien des militaires américains, suite à des combats près de la ville de Bakouma.

Selon les témoignages de cinq déserteurs rapportés par le quotidien ougandais *New Vision*, plusieurs des membres de la LRA seraient fatigués de combattre et songeraient à faire

défection, alors qu'aucun contact n'a été effectué depuis longtemps avec leur chef Joseph Kony.

Encourager la désertion des combattants de la LRA, dont une bonne partie d'entre eux ont été enlevés, est une priorité pour ceux qui la combattent. C'est ainsi que l'ICR-LRA a multiplié les initiatives en ce sens, comme le largage de pamphlets, la diffusion de messages radio, la diffusion de messages par haut-parleurs aériens ou encore l'établissement de zones où les membres de la LRA peuvent se rendre en toute sécurité. Plus d'un million de pamphlets ont ainsi été largués dans 17 zones à travers les zones affectées par la LRA. Diffusés en plusieurs dialectes locaux par l'ONG *Invisible Children*, ils promettent des bons traitements de la part de l'armée ougandaise pour ceux qui quittent le groupe terroriste. Ces efforts semblent porter leurs fruits: en décembre 2013, 19 individus, dont neuf Ougandais, ont fait défection en Centrafrique, ce qui constitue la plus grosse désertion depuis 2008.

En dépit des énormes contraintes géographiques et logistiques, la campagne militaire de la FRI semble parvenir à réduire le nombre d'attaques contre les civils. Selon OCHA, le taux d'enlèvements a diminué de 50% et le taux d'assassinats de 75% entre 2010 et 2013. Depuis 2012, les forces de l'UA ont supprimé deux des cinq haut-commandants de la LRA. Un troisième, Okot Odhiambo, vice-commandant en chef du groupe qui est recherché par la CPI, aurait été tué à la fin de l'année dernière.

Selon l'initiative *LRA crisis tracker*, 90 attaques ont été menées au premier semestre de 2013 contre 194 à celui de 2012. Celles-ci ont particulièrement baissé en RDC, passant de 158 au premier semestre de 2012 à 66 au premier semestre de 2013. En dépit de la diminution du nombre d'attaques, la LRA a toutefois tué plus de civils durant le premier semestre de 2013 (47) que durant celui de 2012 (32), soit une augmentation de 47%.

Certains pays participant à la FRI sont confrontés à des difficultés logistiques persistantes, notamment

en ce qui concerne la mobilité terrestre et aérienne, le support médical, les rations et les communications. Le QG de la FRI et le Secrétariat du MCC sont en outre affectés par un financement insuffisant et aléatoire.

La LRA profite donc de la crise en Centrafrique et de l'instabilité en RDC, tandis que l'action de la RFI est grandement entravée par ces situations. Affaiblie, la LRA s'adonne depuis peu au braconnage et au trafic d'ivoire dans le Parc national de la Garamba, dans le nord-est de la RDC. Plus que ses actions, c'est la situation en RCA qui représente le plus gros défi à la mission pour l'élimination de la LRA. Le renversement du gouvernement par les rebelles centrafricains a déstabilisé le nord-est du pays, rendant l'enclave de Kafia Kingi encore plus attrayante pour les commandants de la LRA.

Les leaders du groupe terroriste ont été les premiers individus condamnés par la CPI pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, en 2005, y compris meurtres, viols et recrutement forcé d'enfants soldats.

Dynamiques géopolitiques

Afrique et CER

Le 19 juillet 2013, le CPS de l'UA a autorisé le lancement de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique (MISCA), y incorporant les éléments de la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX). Son mandat inclut la protection des civils et la restauration de l'autorité du gouvernement central. Elle opère en parallèle avec l'ICR-LRA, mais aucun mécanisme de coordination et de partage d'informations entre les deux missions n'a été prévu.

Selon un rapport de *Resolve*, des éléments des Forces armées soudanaises présentes dans l'enclave de Kafia Kingi auraient abrité des hauts-responsables de la LRA et leur aurait fourni un appui matériel limité. Kony lui-même se serait rendu dans l'enclave en 2010, puis en 2011 et y serait resté quelques temps en 2012. Couplée à l'appui de certains éléments de l'armée soudanaise, la relative liberté dont la LRA jouit dans cette enclave représente une grave

menace pour les efforts régionaux visant à éliminer le groupe. L'appui du Soudan à la LRA remonte à 1994. Dans un contexte d'absence de diplomatie efficace, le gouvernement de Khartoum refuse de coopérer pleinement avec les initiatives régionales pour lutter contre la LRA et nie les allégations de *Resolve* concernant l'enclave de Kafia Kingi. Si ces allégations sont confirmées, les relations régionales en seraient grandement affectées. Comme l'a déploré le directeur exécutif de *Resolve*, Michael Poffenberger, tant que Kony pourra trouver refuge au Soudan, il lui suffira de traverser la frontière pour échapper aux forces ougandaises.

Nations unies

Dans son rapport devant le Conseil de sécurité sur la LRA, le Secrétaire général Ban Ki-moon a exhorté les partenaires à appuyer la campagne contre la LRA. «C'est en fournissant les ressources nécessaires que nous pourrions assurer le succès de l'action menée par les autorités nationales, l'Union africaine et les autres partenaires internationaux», a-t-il plaidé.

L'ONU, l'UA et les divers partenaires internationaux ont amélioré la coordination de leurs actions afin de lutter contre la LRA et son chef Joseph Kony. Le Bureau Régional des Nations unies pour l'Afrique Centrale (UNOCA), mis en place en 2011, a joué un rôle très important en ce sens.

Communauté internationale

Le 23 mars dernier, les États-Unis ont annoncé le déploiement supplémentaire d'au moins quatre hélicoptères CV-22 Osprey afin de renforcer les effectifs américains déjà déployés sur le terrain et d'aider les troupes africaines. Ces hélicoptères, rapides et capables d'opérer de nuit, servent à transporter les troupes de la FRI à travers la RCA, le Soudan du Sud et la RDC. L'administration Obama ayant aussi autorisé l'envoi de quelque 150 forces spéciales, pilotes et techniciens, le nombre de troupes américaines actuellement déployées est donc passé de 100 à 300.

Dans le cadre de la lutte contre la LRA, les États-Unis sont les plus

visibles sur la scène internationale. Le gouvernement américain a élaboré une stratégie globale sur plusieurs années qui comprend quatre objectifs clés: protection accrue des civils, capture ou élimination de Joseph Kony et des hauts gradés de la LRA, promotion de la désertion, appui aux processus de désarmement, démobilisation et réinsertion des anciens combattants, ainsi que la fourniture d'assistance humanitaire aux communautés affectées.

En mars 2014, l'Union européenne a par ailleurs annoncé la fourniture d'une assistance de 2 millions d'euros à l'ICR-LRA pour une période de 17 mois. Cet appui couvrira les salaires, les équipements de communication et les coûts opérationnels de l'Initiative.

Scénarios

Étant donné la nature de la LRA et l'instabilité dans la région, voici des scénarios possibles:

Scénario 1

Le renforcement des effectifs et des moyens américains permet de faciliter le succès de l'Initiative et de mieux protéger les civils.

Scénario 2

Une possible division au sein de la direction de la LRA conduit à davantage de défections. Ceci facilite la récolte d'informations sur la localisation et les opérations du groupe terroriste, et permet d'engranger des succès opérationnels. La capture ou la neutralisation de Kony restreint la sphère d'activités de la LRA et permet de mettre la main sur les autres leaders et combattants.

Scénario 3

La crise au Soudan du Sud et l'instabilité en Centrafrique affaiblissent l'action de la FRI, tandis que les difficultés logistiques et financières créent des tensions entre les différentes armées qui la composent.

Scénario 4

La présence de Kony au Soudan est prouvée, ce qui tend les relations régionales. La possible fusion de la LRA avec d'autres milices armées de

la région, que ce soit au Soudan du Sud, au Darfour, au Rwanda ou en RDC, est aussi à envisager.

Options

Le CPS pourrait considérer les options suivantes afin d'améliorer la sécurité et la stabilité dans la région:

Option 1

Le CPS pourrait demander l'implication des partenaires et de l'ONU afin de combler les lacunes logistiques et financières de la FRI. Il pourrait élaborer, avec le Conseil de sécurité, une stratégie de réponse commune basée sur un partenariat étroit entre les missions de l'ONU présentes dans les pays affectés, afin de combler le vide défensif dans l'Est de la RCA et dans le Nord et l'Est de la RDC. Un tel mécanisme permettrait d'améliorer la sécurité des civils dans la région.

Option 2

Au travers de l'Envoyé spécial de l'UA sur la question de la LRA, le CPS pourrait pousser à l'inclusion de Khartoum dans la lutte contre la LRA. L'Envoyé spécial pourrait aussi initier des discussions entre la RDC et l'Ouganda afin d'améliorer le partage d'informations et la coopération.

Option 3

En collaboration avec les membres de la société civile actifs dans la zone, le CPS pourrait encourager les pays affectés par la LRA à prendre des mesures pour soigner les traumatismes vécus, au travers des mécanismes étatiques ou traditionnels de résolution des conflits.

Option 4

L'UA pourrait envisager de convoquer un mini-sommet sur l'ICR-LRA au niveau des chefs d'État, en marge du prochain sommet de l'UA, afin de discuter substantiellement des moyens de lutter contre la LRA et de protéger les civils contre les atrocités commises.

Documentation

Communiqué sur la situation en République centrafricaine (RCA), PSC/PR/COMM.(CCCLXIII), 25 mars 2013, Addis Abéba, Éthiopie.

Communiqué sur la situation en République centrafricaine (RCA), 24 mars 2013, Addis Abéba, Éthiopie.

Communiqué sur la situation en République centrafricaine (RCA), PSC/PR/COMM(CCCLXII), 23 mars 2013, Addis Abéba, Éthiopie.

Communiqué sur la situation en République centrafricaine (RCA), 4 janvier 2013, Addis Abéba, Éthiopie.

Rapport du président de la Commission de l'UA sur la situation en République centrafricaine, 6 décembre 2012, PSC/PR/2(CCCXLV), Addis Abéba, Éthiopie.

Communiqué sur la situation en République centrafricaine (RCA), PSC/PR/COMM.1(CCLV), 6 décembre 2012, Addis Abéba, Éthiopie.

Rapport du président de la Commission de l'UA sur la situation en République centrafricaine (RCA), (PSC/PR/2(CCXV), 8 janvier 2009, Addis Abéba, Éthiopie.

Communiqué sur la situation en République centrafricaine (RCA), PSC/PR/Comm.(CCXV), 8 janvier 2009, Addis Abéba, Éthiopie.

Communiqué de la 380^{ème} réunion de la CPS sur la situation en République centrafricaine (RCA), PSC/PR/COMM.2 (CCCLXXX), 17 juin 2013, Addis Abéba, Éthiopie.

Rapport de la Présidente de la Commission sur la mise en œuvre de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur, PSC/PR/2 (CCCLXXX), 17 juin 2013, Addis Abéba, Éthiopie.

Communiqué de presse - La République Démocratique du Congo contribue un contingent de 500 soldats à la Force régionale d'intervention sous la conduite de l'Union africaine pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur, 13 février 2013, Addis Abéba, Éthiopie.

Décisions importantes orientées vers l'action adoptées par la 2^{ème} réunion ministérielle du Mécanisme conjoint de coordination de

l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de Résistance du Seigneur, 16 janvier 2013, Addis Abéba, Éthiopie.

Communiqué sur la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique, PSC/PR/COMM.1(CCCXLI), 13 novembre 2012, Addis Abéba, Éthiopie.

Communiqué de presse sur la deuxième réunion ministérielle sur l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA), 6-8 juin 2011, Addis Abéba, Éthiopie.

Rapport du Conseil de paix et de sécurité (CPS) sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique, treizième session ordinaire de la Conférence, Assembly/AU/6(XIII), 3 juillet 2009, Syrte, Libye.

Communiqué sur la situation à l'Est de la République démocratique du Congo (RDC), PSC/MIN/Comm.2 (CLXIII), 22 décembre 2008, Addis Abéba, Éthiopie.

Page ouverte

DU CAP AU CAIRE: UN RÊVE DIFFÉRÉ?

En janvier 2014, lors du 22^e Sommet de l'Union africaine (UA) à Addis Abéba, la présidente de la Commission de l'UA Nkosazana Dlamini-Zuma a effectué un exercice de projection temporelle, imaginant le continent en 2063. Sous la forme d'un e-mail du futur, elle a décrit sa vision de l'Afrique dans 50 ans: parmi les grandes évolutions mentionnées, un réseau ferroviaire à grande vitesse («*African Express Rail*») permettant de relier les peuples et les régions d'une Afrique unie et intégrée. Il est en effet difficile d'envisager l'Afrique dans quelques décennies sans un lien rapide, continu et fiable entre le nord et le sud.

Actuellement, divers obstacles empêchent la mise en place d'une ligne ferroviaire continue entre l'Afrique du Sud et l'Égypte, telle qu'envisagée par Cecil Rhodes il y a plus d'un siècle. Parmi ces obstacles, mentionnons notamment trois largeurs de voies différents, trois sections manquantes, un terrain inhospitalier et une instabilité politique chronique.

Un axe ferroviaire continu nord-sud constituerait la colonne vertébrale du continent et viendrait croiser trois lignes orientées est-ouest, l'une au Nord, l'autre au centre et la troisième au Sud, parachevant ainsi la construction d'une «cage thoracique» à même d'apporter un nouveau souffle à l'Afrique du 21^e siècle en

termes de capacités économiques. Mais alors que l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Asie sont quadrillées par les lignes ferroviaires, aucune ligne fonctionnelle de relie pour l'heure l'est et l'ouest du continent africain et ce en dépit des nombreuses conférences ferroviaires qui ont été organisées à travers l'Afrique, des projets d'envergure, des rapports produits et des progrès effectués dans certaines régions (notamment en Afrique du nord, de l'est et du sud).

Par exemple, lors d'une réunion à Brazzaville en 2006, l'Union africaine des Chemins de fer (UAC) a expliqué dans un rapport que 14 pays ne possédaient pas de réseau ferroviaire; selon l'UAC, l'absence d'initiatives en vue du développement d'un réseau intercontinental est due aux raisons suivantes:

- absence de volonté politique en matière de politique de transport
- abandon graduel des subventions de fonctionnement accordées à l'industrie ferroviaire
- développement sans égal du transport routier
- investissements centrés sur le réseau routier en raison des procédures et politiques des institutions internationales (notamment de la Banque mondiale)
- forte baisse des investissements ferroviaires (que ce soit pour la maintenance ou le renouvellement)
- doublement des investissements routiers depuis les années 1950
- priorité à l'agriculture depuis les années 1980

- politiques d'ajustements structurels des années 1990
- programmes d'ajustement du secteur des transports (PAST) qui ont donné la priorité à la gestion des ressources humaines

En Afrique du Sud, le plan directeur *National Transport Master Plan* (NATMAP) 2050, qui comprend des projets ambitieux pour améliorer et développer le réseau ferroviaire au pays, soulignait en 2009 que l'Union africaine et l'UAC s'étaient accordées en 2007 pour standardiser l'écartement des voies pour les projets ferroviaires futurs. Selon cette décision de 2007, la mise en place d'un écartement standard (1 435mm) pour les nouvelles voies ferrées devrait permettre aux réseaux ferroviaires africains de bénéficier d'une offre plus étendue de matériaux et équipements disponibles au niveau global, en plus de contribuer à résoudre les problèmes d'interopérabilité du futur réseau ferroviaire panafricain.

Bien que 60% des lignes ferroviaires mondiales soient conformes à l'écartement standard, 85% des lignes africaines (soit 80 000km) utilisent l'espacement plus étroit de 1 067mm. Seule la ligne est-ouest d'Afrique du Nord utilise actuellement l'espacement standard. Cette ligne devrait à terme relier le Maroc, l'Algérie et la Tunisie avec l'Égypte lorsque la section libyenne, dont la construction a été retardée par la guerre civile, sera terminée. Certains pays comme la Guinée et l'Afrique du Sud possèdent aussi quelques sections isolées utilisant l'espacement standard.

La Russie utilise quant à elle un espacement de 1524mm, l'Inde de 1676mm et la Chine de 1435mm. Cette différence, même si elle peut être de l'ordre de quelques millimètres, pose de sérieuses contraintes logistiques, temporelles et financières lorsque les trains traversent les frontières. L'utilisation de ces trois standards en Afrique constitue donc un frein évident au commerce intra et intercontinental.

Comme le rapporte le plan directeur NATMAP 2050, différentes techniques sont utilisées pour contourner le problème des différences d'espacement: transbordement (relocalisation des biens et passagers dans un train différent), changement d'essieu pour accommoder les roues du train à la nouvelle taille, rails à deux espacements, ou encore jeux de roues ajustables. Quoi qu'il en soit, chacune de ces techniques est coûteuse en temps et en argent.

Les voies ferrées à double espacement ou espacement variable permettent à des trains possédant des espacements différents d'emprunter les mêmes lignes. Alors que plusieurs pays d'Europe centrale et de l'ouest utilisent ce système, il n'est pas certain que celui-ci soit le mieux adapté pour l'Afrique. Certains experts recommandent l'utilisation d'essieux ajustables, alors que d'autres proposent l'introduction d'un système à quatre rails qui serait compatible avec les trois standards d'espacement que l'on trouve en Afrique.

Les lignes est-ouest, qui traverseraient horizontalement le nord, le centre et le sud du continent et croiseraient la ligne nord-sud reliant Le Cap au Caire et utiliseraient l'espacement standard, permettraient de relier les villes côtières aussi bien que les villes enclavées aux réseaux européen et asiatique via la capitale égyptienne. La colonne vertébrale, elle, pourrait utiliser le système à quatre rails.

Les retombées économiques potentielles d'un réseau ferroviaire développé sont énormes. La possibilité de transporter rapidement et efficacement de gros volumes de marchandises et de personnes vers et en dehors de l'Afrique stimulera à n'en pas douter la croissance économique du continent, comme ce fut le cas en Inde. Au cours des dernières années,

l'Inde a en effet connu une forte croissance économique (9% du PNB) principalement grâce à la circulation des biens et des personnes à moindre coût. À ce titre, le réseau ferroviaire a joué un rôle important dans cet essor.

Toutefois, le développement d'un tel réseau panafricain nécessitera une force de travail conséquente, une solide expertise en ingénierie, un financement adéquat et surtout un minimum de volonté politique.

La force de travail est déjà disponible: avec ses 35 millions de chômeurs et ses 2 millions de militaires professionnels, le continent bénéficierait grandement de chantiers de construction de lignes, stations, tunnels, ponts ou ports. Il faudrait 18 mois à une force de travail de 3 500 personnes pour compléter 250km de voie ferrées en utilisant la dernière technologie de rails modulaires tubulaires (*Tubular Modular Track*, TMT). Il faudra bien sûr une force de travail bien plus grande pour mener à bien en une dizaine d'années le projet dans son ensemble, y compris l'infrastructure de support et d'appui. La technologie TMT, développée par l'ingénieur sud-africain Peter Kusel, est déjà utilisée avec succès dans les déserts de Namibie et d'Arabie saoudite. En plus de représenter une application idéale du principe «des solutions africaines aux problèmes africains», les principaux avantages de cette technologie sont sa relative facilité d'entretien, son faible coût et sa compatibilité avec les environnements hostiles, y compris les déserts. Ce type de rail offre aussi l'avantage d'être dans une certaine mesure moins facile à voler que le système traditionnel.

Le financement d'un tel projet nécessitera toutefois une réallocation des financements existants et de réelles mesures de réduction des coûts. Par exemple, selon le *Stockholm International Peace Research Institute* (SIPRI), l'Afrique a consacré en 2012 plus de 39 milliards de dollars aux dépenses militaires. Si l'Afrique mettait de côté la moitié de cette somme pendant dix ans, elle accumulerait presque les 240 milliards de dollars nécessaires au projet panafricain. Alors qu'elle a déjà reçu mille milliards de dollars d'aide au développement au cours des 60

dernières années (à titre de comparaison, l'Europe a reçu 13 milliards de dollars dans le cadre du Plan Marshall après la Seconde guerre mondiale), l'Afrique bénéficie de quelque 50 milliards de dollars par an d'aide extérieure. En mettant de côté 20% de cette somme pendant dix ans, il serait possible d'accumuler 100 milliards de dollars, qui s'ajouteraient aux 240 milliards. La Chine et l'Inde ont déjà alloué une somme similaire pour mettre à niveau leur réseau ferroviaire.

Les avantages du transport ferroviaire sont nombreux: volume et vitesse de transport bien supérieurs, meilleure sécurité, économies de carburant, coûts de maintenance inférieurs, meilleure résistance aux conditions météorologiques etc... Autre avantage important, la superficie requise pour construire un kilomètre de voie ferrée est inférieure à celle requise pour bâtir un kilomètre de voie routière. En termes de rapport coût-efficacité, le transport ferroviaire est clairement plus avantageux que le transport routier. L'autoroute pourrait ainsi être «réservée» presque exclusivement au transport privé, aux véhicules d'urgence et aux petits véhicules commerciaux.

Il va de soi qu'instaurer un lien entre tous les pays d'Afrique, d'Europe, d'Asie et du Moyen-Orient offre des avantages économiques mutuels. Les véhicules, les équipements lourds, les pièces détachées, les vêtements, la nourriture, les électroménagers et les équipements médicaux ne seraient plus qu'à quelques jours de voyage des pays africains les plus enclavés. À l'inverse, les producteurs africains pourraient exporter plus facilement et bien plus rapidement leurs marchandises à l'étranger.

Dans son discours, la présidente de la Commission a fait référence à une jeunesse africaine qui pourrait voyager à travers le continent grâce à un réseau ferroviaire similaire au système européen Inter-Rail. S'il est pour l'heure difficile d'imaginer des trains à grande vitesse transporter à 300km/h employés, touristes et étudiants, la planification doit toutefois dès maintenant se concentrer sur la création des opportunités économiques qui permettront aux Africains de

réellement bénéficier de lignes ultra-rapides en 2063.

Un réseau ferroviaire régional permettrait ainsi notamment aux chercheurs d'emploi d'avoir un meilleur accès aux opportunités d'emploi; aux étudiants de se rendre dans les écoles, collèges et université; et aux touristes de se rendre plus facilement et de manière plus sécuritaire dans les différents sites touristiques de la région. De plus, les Africains auraient un meilleur accès à des centres médicaux spécialisés.

La ligne entre Le Cap et Le Caire ferait 10 000 km de long, soit plus que le transsibérien. En théorie, si l'on veut rejoindre ces deux villes en moins de 72h, il faudrait une vitesse de croisière de 140km/h.

Selon le plan directeur NATMAP 2050, l'expérience montre qu'un écartement plus grand est plus avantageux. La construction de deux voies d'écartement de 1524mm du Caire au Cap – l'une allant vers le sud et l'autre vers le nord – permettrait de transporter du fret entre les principales villes africaines, européennes et asiatiques de manière beaucoup plus rapide que par voie maritime et en bien plus grande quantité que par voie aérienne. En superposant les conteneurs, il serait possible de doubler la quantité de fret, mais cela nécessiterait aussi l'élargissement de certains tunnels, le renforcement de quelques ponts et le surélévation des lignes électriques là où des trains électriques sont utilisés.

Le recours aux véhicules commerciaux rail-route, qui peuvent rouler autant sur les routes que sur les voies ferrées après une modification qui prend quelques minutes seulement, permettrait de faciliter le transport de biens entre les usines, les fermes, les ports, les importateurs et les consommateurs. Cette technique permet au conducteur du camion de retourner au point de chargement aussitôt la marchandise transbordée sur les rails; de cette façon, il utilise seulement la portion de route nécessaire pour relier l'entrepôt à la gare ferroviaire, libérant ainsi les autoroutes.

Les passagers et marchandises ne peuvent pas se permettre d'attendre plusieurs heures à la frontière pour

être autorisés à franchir la douane. Il faudrait ainsi faciliter l'ouverture des frontières en validant la documentation aux points de départ et d'arrivée. Un tel système serait bien plus avantageux en termes de coûts et serait bénéfique à l'investissement et au commerce en Afrique. Cela encouragerait de plus l'utilisation du transport par voie ferrée, réduisant par là même son coût, en plus de diminuer le trafic routier intra régional.

Il est certain que la croissance, l'unification et la stabilité de l'Afrique dépendront de l'existence d'un réseau de transport efficace. Cependant, un réseau ferroviaire efficace et rentable reliant chaque État et chaque Communauté économique régionale, soutenu par des liaisons routières viables et de bons réseaux de transport urbain, serait le meilleur moyen de renforcer l'économie du continent et d'élever le niveau de vie en Afrique. Un réseau de transport moderne soutenu par un système ferroviaire continental sécuritaire, fiable et de bon rapport coût-efficacité permettrait enfin effectivement de raccourcir le voyage de l'Afrique vers l'intégration politique, le développement social, la prospérité économique et la paix.

Bien que l'Afrique figure au centre géographique du système international, le continent est exclu de l'axe commercial dominant qui s'étend de l'Asie à l'Amérique du Nord en passant par l'Europe, connectant les principaux blocs commerciaux que sont l'ALÉNA, l'UE, l'ASEAN et l'APEC. De plus, l'ingénierie nécessaire à la construction des ponts et des tunnels qui serviraient à connecter physiquement le continent à l'Europe et au Moyen-Orient est déjà disponible.

L'UAC faisait déjà remarquer en avril 2006 qu'en dépit de ses inconvénients, le transport ferroviaire possède de nombreux avantages -notamment au regard du transport sur de longues distances. Les dirigeants africains auraient dû ainsi selon elle en faire la clé de voûte d'un système de transport intégré combinant des modes de transport compétitifs et complémentaires.

Les diverses contraintes techniques, physiques et financières n'étant pas

insurmontables, le manque de volonté politique et de vision semble donc être la principale raison de l'absence d'un réseau ferroviaire continental. Comme souligné par l'UAC, la solution doit provenir des responsables africains en charge de la définition du futur du continent, notamment dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Les ministres des transports auront quant à eux la responsabilité de préparer et d'orienter les décisions de ces hauts-responsables.

Cet e-mail du futur de Mme Dlamini-Zuma devrait encourager les responsables politiques à prendre les décisions nécessaires à la transformation de cette vision en réalité. La première étape de ce réseau ferroviaire moderne sera toutefois de compléter sans plus attendre la ligne devant relier Le Caire au Cap.

Sources:

NATMAP 2050, *National transport master plan 2050: rail working group report*, Étude de gabarit préparée pour le département des Transports d'Afrique du Sud, Août 2009

Dream deferred, poème de Langston Hughes

Rail development in Africa: stakes and prospects, objectives and missions of the African Rail Union (ARU), Première Conférence de l'Union africaine des ministres africains responsables du transport ferroviaire, 10-14 avril 2006, Brazzaville, République du Congo, AU/EXP/RT/3(I)

APJ Kalam, *Connectivity leads to economic prosperity*, discours à la Conférence sur la Vision prospective des réseaux de transport ferroviaire 2030, New Delhi, 1er mars 2008.

Stanley Mkoko, *African Railways-Vision 2025*, TransNet, presentation power point, 4 mars 2009.

Entretiens avec Craig Tengstrom, Directeur des contrats, Tubular Track, www.tubulatrack.co.za et Jaap van der Merwe, président, Infradev, www.infradev.co.za

Dates importantes

3	mai	Journée mondiale de la liberté de la presse
7-9	mai	Forum économique mondial pour l'Afrique 2014, Abuja, Nigeria
4	juin	Journée internationale des enfants victimes innocentes de l'agression
5	juin	Journée internationale de l'environnement
12	juin	Journée mondiale contre le travail des enfants
17	juin	Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse
20	juin	Journée mondiale des réfugiés
26	juin	Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues

Les personnes qui ont contribué à ce numéro

Programme Prévention des conflits et analyse des risques (CPAR), Addis Abéba

Dr Duke Kent-Brown
Mr Hallelujah Lulie

Programme Prévention des conflits et analyse des risques (CPAR), Dakar

Dr Amandine Gnanguenon
Mr Paulin Maurice Toupane
Ms Tity Agbahey
Mr Esso-Wédeou Gnamke
Ms Fatimata Ouedraogo

Réseau de Recherche sur les Opérations de Paix (ROP), Université de Montréal

Traduction: Mr Jean-Guilhem Barguès
Révision: Mr Etienne Tremblay-Champagne et Mr Damien Larramendy

Remerciements

Ms Antoinette Louw
Ms Jacqueline Cochrane
Ms Iolande Pool
Mr Jean-Guilhem Barguès

Contact

Dr Kasajja Phillip Apuuli
Programme de rapport du Conseil de Paix et de Sécurité

Institut d'Études de Sécurité
BP 2329

Addis Abéba, Éthiopie

Tel: +251-11-515 6320/24/67/98

Fax: +251-11-515 6449

Emails: addisababa@issafrica.org
kapuuli@issafrica.org

Site internet: www.issafrica.org

Abonnez-vous par voie électronique au rapport du CPS à l'adresse
www.issafrica.org/subscribe.php

Pays	Élections	Date *
Afrique du Sud	Présidentielles, Parlementaires, Locales	7 mai 2014
Malawi	Générales	20 mai 2014
Comores	Présidentielles	26-27 mai 2014
Égypte	Présidentielles	26-27 mai 2014

**susceptible de changer selon les circonstances*

Les bailleurs de fonds

Ce rapport est publié grâce au soutien de la fondation *Humanity United* et du gouvernement de Nouvelle-Zélande. En outre, l'Institut d'Études de Sécurité reçoit un financement de base des gouvernements de la Norvège, de la Suède, de l'Australie et du Danemark. En tant que principale institution de recherche sur la sécurité humaine, l'Institut d'Études de Sécurité œuvre pour une société pacifique et stable en Afrique au travers du développement durable, des droits de l'homme, de la primauté du droit, de la démocratie, de l'intégration des politiques d'égalité des genres et la coopération sécuritaire.



Remerciements

La version française du Rapport sur le CPS est produite et distribuée à grande échelle en Afrique francophone et au-delà avec l'appui du Réseau de recherche sur les opérations de paix (ROP) de l'Université de Montréal, au Québec (Canada). Le rapport est librement accessible sur les sites internet de l'ISS (www.issafrica.org) et du ROP (www.operationspaix.net) et il est également possible de le recevoir gratuitement en ligne.

À propos de ce rapport

Ce rapport est une publication indépendante de l'ISS. Il est également disponible sur le site Web de l'ISS et peut être consulté en même temps que les rapports thématiques sur le travail du CPS au www.issafrica.org. Tous les documents mentionnés dans ce rapport peuvent aussi être consultés en anglais et en français sur le site Web de l'ISS ainsi que sur celui du ROP (www.operationspaix.net).

© 2014, Institut d'Études de Sécurité

L'ISS dispose des droits d'auteur pour l'intégralité de ce volume et aucune partie ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, sans l'autorisation explicite, par écrit, de l'Institut. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de l'Institut, de ses fiduciaires, des membres du Conseil consultatif ou des donateurs. Abonnez-vous par voie électronique au rapport du CPS à l'adresse www.issafrica.org/subscribe.php